

Tarifs Taekwondo- Saison 2009-2010

Les cotisations doivent être payées en début d'année sportive, dès le premier cours pour les réinscriptions, dès la fin de l'essai pour les nouveaux, soit en plusieurs chèques (4 au maximum) que l'on retirera selon votre désir au cours de l'année, soit en 1 chèque du montant annuel qui vous fait bénéficier d'une réduction (plus d'un mois gratuit) ceci afin de faciliter la gestion (à l'ordre de TKD-HKD du Marais).

Nous acceptons les chèques vacances et coupons sports mais ils ne permettent pas de bénéficier de la réduction du paiement en une fois. (frais pour le club)

Un remboursement des cotisations ne sera possible que sur justification auprès des membres du bureau.

Le montant de la licence (36€) est compris dans le prix.

Code	Catégorie	Total annuel sauf juillet	juillet	Paiement en 1 fois
A1	Adulte plein tarif	296€	26€	290€
A2	Adulte tarif réduit	196€	16€	190€
E1	Enfant plein tarif	236€	20€	230€
E2	Enfant tarif réduit	166€	13€	160€
E3	Demi-tarif	126€	9€	122€
Passeport		22€		
Cours armes		55€		

Passeport : il est obligatoire pour tout nouveau licencié et est valable 8 ans.

Choisir son tarif :

Plein tarif : 1^{er} licencié d'une famille pratiquant 2 fois ou plus par semaine.

Tarif réduit : Licencié pratiquant 1 fois par semaine ou licencié pratiquant 2 fois ou plus par semaine si un membre de la famille paie déjà le plein tarif (s'il y a un adulte, c'est l'adulte qui paie plein tarif).

Demi tarif : à partir du 3^{ème} licencié, enfant, d'une famille **dont un membre paie le plein tarif.**

(Si plusieurs membres dans une famille, on accepte un chèque par membre inscrit, chèque que l'on présente à la banque sur 2 mois pour 2 membres, 3 mois pour 3 membres.....)

Tarif enfant : jusqu'à 18 ans, il s'applique aussi aux étudiants et adultes chômeurs (sur présentation d'un justificatif).

Cours armes : il est réservé aux adultes ou enfants de plus de 12 ans (ceinture rouge minimum).

Pour éviter les erreurs d'imputation , n'omettez pas d'indiquer ce que vous payez au dos de votre chèque, ou sur l'enveloppe si paiement en espèces, (ainsi que le nom du licencié s'il est différent de celui du payeur).

En cas de changement d'adresse ou de banque, prévenir au plus vite le secrétariat de préférence par écrit : mail ou courrier.

Pour les tarifs Hapkido, voir avec le professeur.